

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 25 SEP. 2018

Service Risques et Gestion de Crise

Le Chef du Service Risques et Gestion de Crise

Unité Prévention des Risques

à

Affaire suivie par : Florent BOUSQUET

Téléphone : 05.81.97.71.69

Courriel : florent.bousquet@haute-garonne.gouv.fr

Conseil Général de l'Environnement et du  
Développement Durable (CGEDD)  
Autorité environnementale

**Objet :** Demande d'examen au cas par cas pour une évaluation environnementale dans le cadre de la prescription du plan de prévention des risques naturels de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne

**P.J. :** Descriptif du projet de PPRN et de ses enjeux environnementaux.

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne concerne 16 communes réparties le long de la Garonne, de Gourdan-Polignan à l'amont jusque Labarthe-Inard à l'amont. Il prendra notamment en compte les aléas inondation et érosion des berges, sur la Garonne et ses affluents.

La prescription de ce futur PPRN le soumet dès lors à évaluation environnementale au cas par cas, comme prévu par les articles L.122-4 et suivants, R.122-17-II-2 et R.122-18 du code de l'environnement.

Au regard des éléments de compréhension ci-joints, je vous serais reconnaissant de me faire savoir si la procédure d'élaboration de ce plan, dont les principales caractéristiques sont présentées dans le dossier en pièce jointe, nécessite une évaluation environnementale.

L'absence de réponse de votre part au terme du délai de 2 mois (article R122-18 du code de l'environnement), vaudra obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La cheffe du service risques et gestion de crise



Joëlle WENDLING

## **PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE**

**Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne**

# **Évaluation environnementale**

## **Examen au cas par cas**

### **Plan de Prévention des Risques Naturels de la Garonne Saint-Gaudinoise Moyenne**

Lors des inondations de juin 2013, le secteur de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne a été marqué par une crue importante qui a engendré des hauteurs d'eau conséquentes (environ un mètre d'eau sur certains secteurs de Gourdan-Polignan) et des affaissements de berges occasionnant des dégâts aux constructions et nécessitant des mesures de sauvegarde par la prise d'arrêtés de péril et d'expropriation (commune de Pointis-de-Rivière).

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et de préserver ces zones pour l'urbanisation future, il est envisagé de prescrire l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur un périmètre de 16 communes, le long de la Garonne, de Gourdan-Polignan à Labarthe-Inard. Ce PPRN traitera des aléas inondation et mouvement de terrain, tels que les érosions de berge.

Personne publique compétente en charge des PPRN :  
M. le Préfet de Haute-Garonne  
Place Saint-Etienne 31038 Toulouse CEDEX 9  
Tel : 05 34 45 34 45

Correspondants en charge du dossier :  
Sabine BIELSA, chef de l'unité prévention des risques  
sabine.bielsa@haute-garonne.gouv.fr  
Tel : 05 81 97 71 73

Liborio BARRAFRANCA, adjoint au chef d'unité prévention des risques  
liborio.barrafranca@haute-garonne.gouv.fr  
Tel : 05 81 97 70 91

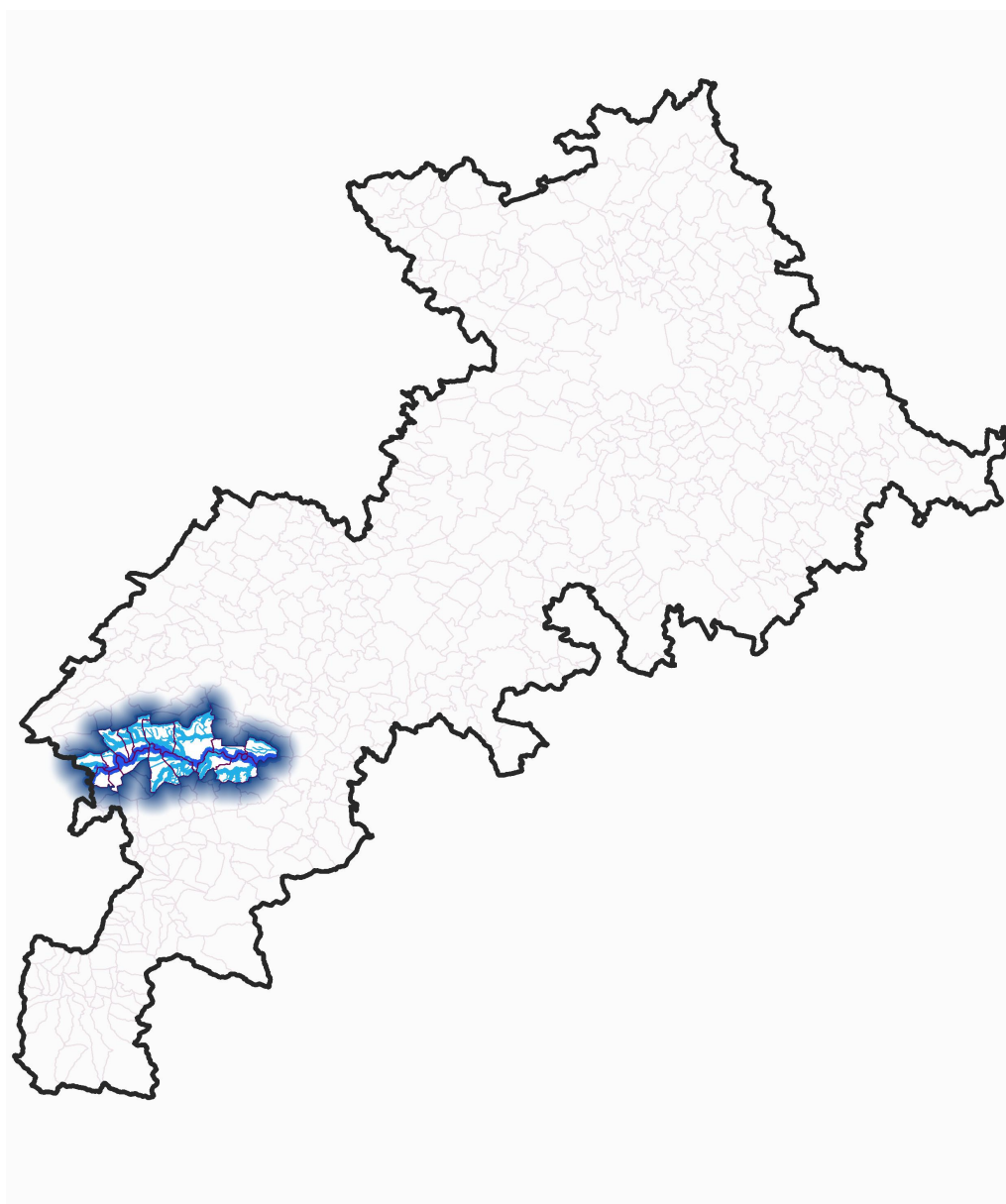
Florent BOUSQUET, chargé d'études  
florent.bousquet@haute-garonne.gouv.fr  
Tel : 05 81 97 71 69

## 1) Contexte du projet

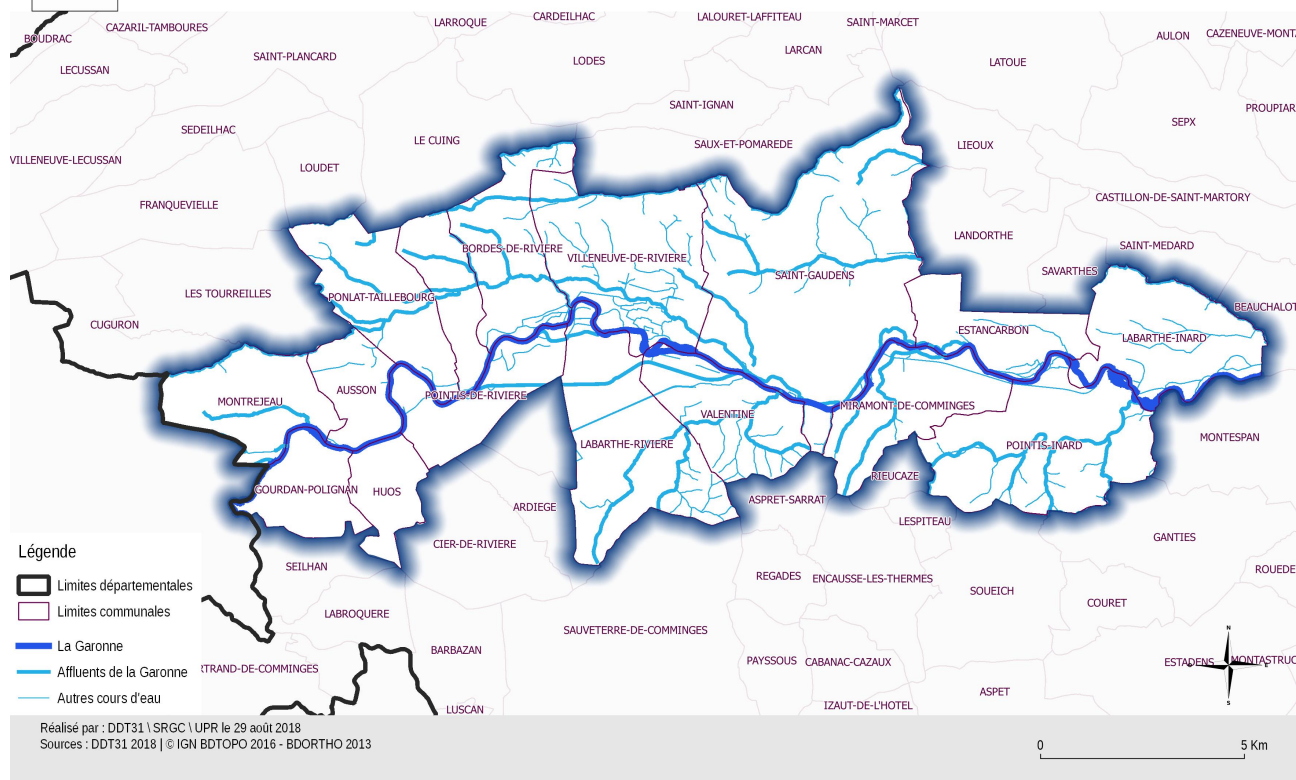
Le projet consiste en l'élaboration de PPRN sur 16 communes constituant le bassin versant de la Garonne Saint-Gaudinoise Moyenne. Les PPRN des communes auront pour rôle d'identifier les zones soumises aux risques inondations et mouvements de terrain, selon l'intensité de l'aléa, et de protéger et prévenir ces zones pour leur usage futur.

Les communes concernées par ce futur plan sont :

AUSSON, BORDES-DE-RIVIERE, CLARAC, ESTANCARBON, GOURDAN-POLIGNAN, HUOS, LABARTHE-INARD, LABARTHE-RIVIERE, MIRAMONT-DE-COMMINGES, MONTREJEAU, POINTIS-DE-RIVIERE, POINTIS-INARD, PONLAT-TAILLEBOURG, SAINT-GAUDENS, VALENTINE ET VILLENEUVE-DE-RIVIERE



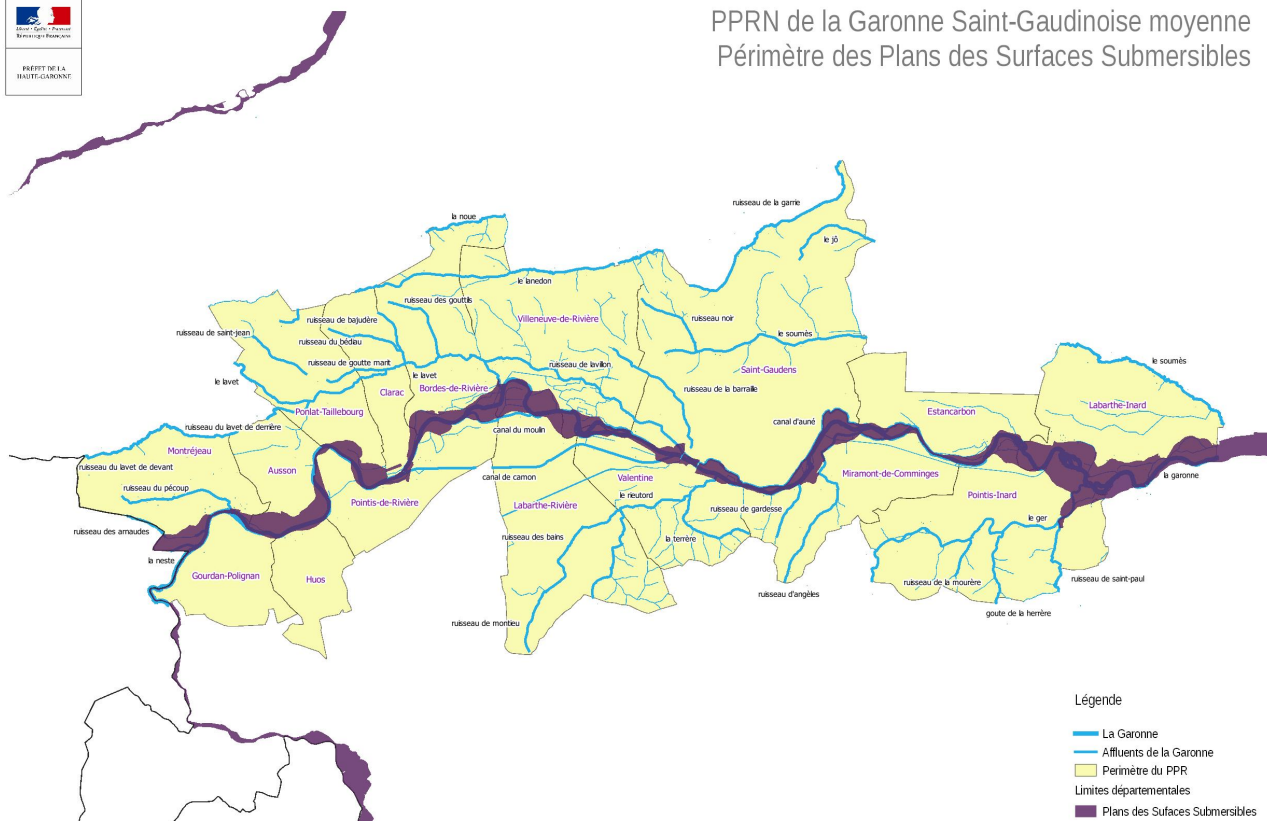
PPRN de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne  
Périmètre d'étude



|                                                    | Nbre de communes | Population (INSEE 2015) | Superficie en Km² | Documents d'urbanisme |
|----------------------------------------------------|------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|
| Haute-Garonne                                      | 589              | 1,335 M                 | 6 309             |                       |
| Bassin versant de la Garonne St Gaudinoise Moyenne | 16               | 26215                   | 151,94            |                       |
| Ausson                                             |                  | 575                     | 4,39              | PLU                   |
| Bordes-de-Rivière                                  |                  | 490                     | 8,52              | PLU                   |
| Clarac                                             |                  | 612                     | 4,74              | PLU                   |
| Estancarbon                                        |                  | 607                     | 6,23              | PLU                   |
| Gourdan-Polignan                                   |                  | 1215                    | 5,26              | PLU                   |
| Huos                                               |                  | 489                     | 4,09              | PLU                   |
| Labarthe-Inard                                     |                  | 865                     | 9,97              | PLU                   |
| Labarthe-Rivière                                   |                  | 1351                    | 13,65             | PLU                   |
| Miramont-de-Comminges                              |                  | 775                     | 8,09              | PLU                   |
| Montréjeau                                         |                  | 2863                    | 8,21              | PLU                   |
| Pointis-de-Rivière                                 |                  | 849                     | 6,58              | PLU                   |
| Pointis-Inard                                      |                  | 898                     | 14,66             | PLU                   |
| Ponlat-Taillebourg                                 |                  | 630                     | 8,6               | Carte Communale       |
| Saint-Gaudens                                      |                  | 11327                   | 27,35             | PLU                   |
| Valentine                                          |                  | 879                     | 8,03              | PLU                   |
| Villeneuve-de-Rivière                              |                  | 1790                    | 13,57             | PLU                   |



## PPRN de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne Périmètre des Plans des Surfaces Submersibles

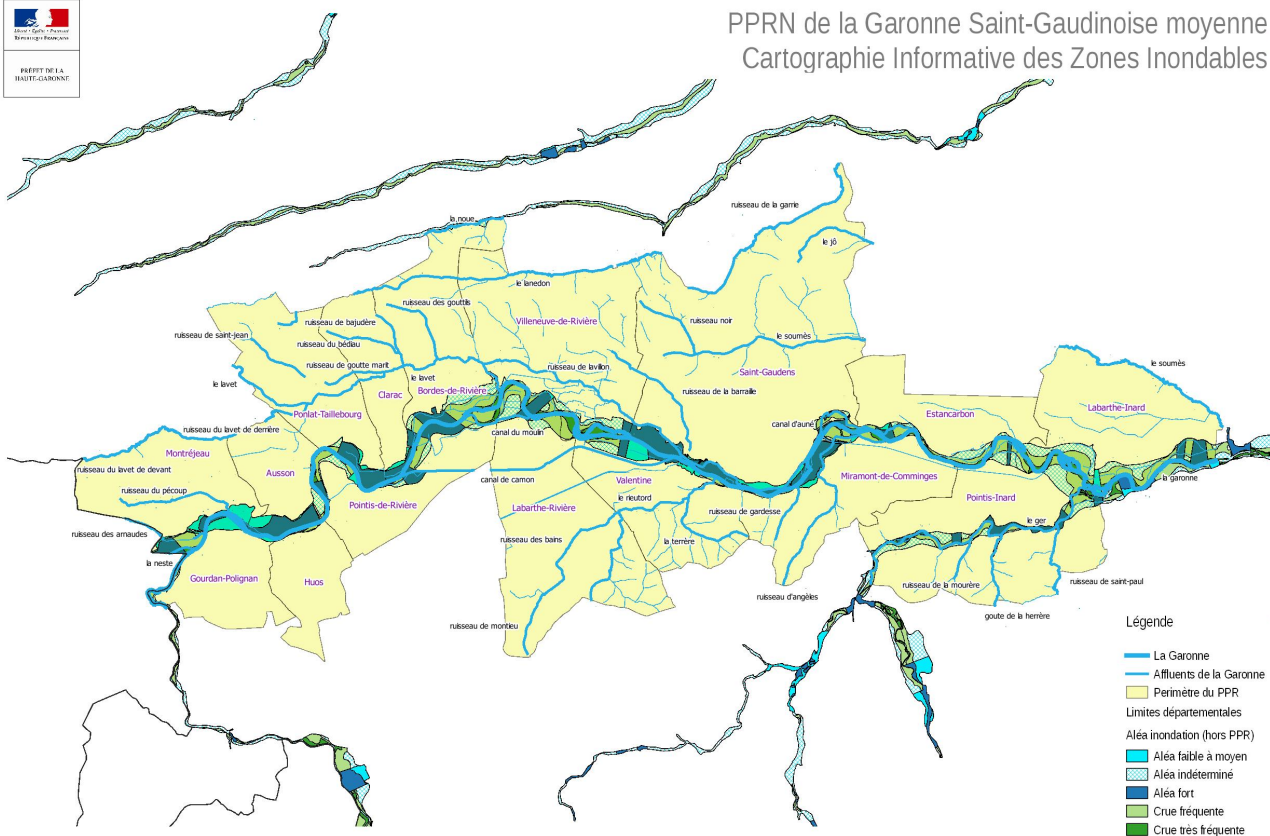


Réalisé par : DDT31 \ SRGC \ UPR le 17 sept. 2018  
Sources : DDT31 2017 | © IGN BDTOPO 2016 - BDORTHO 2013

0 7 Km

Actuellement, l'outil le plus fiable sur la définition des zones inondables sur ce secteur reste la cartographie informative des zones inondables (CIZI), élaboré par la DREAL en 2000 et affinée sur certains secteurs en 2007.

## PPRN de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne Cartographie Informative des Zones Inondables



Réalisé par : DDT31 \ SRGC \ UPR le 17 sept. 2018  
Sources : DDT31 2017 | © IGN BDTOPO 2016 - BDORTHO 2013

0 7 Km

Ces éléments restent la meilleure connaissance du risque inondation à ce jour et servent de référence pour l'application à la planification, à l'urbanisme et au droit des sols.

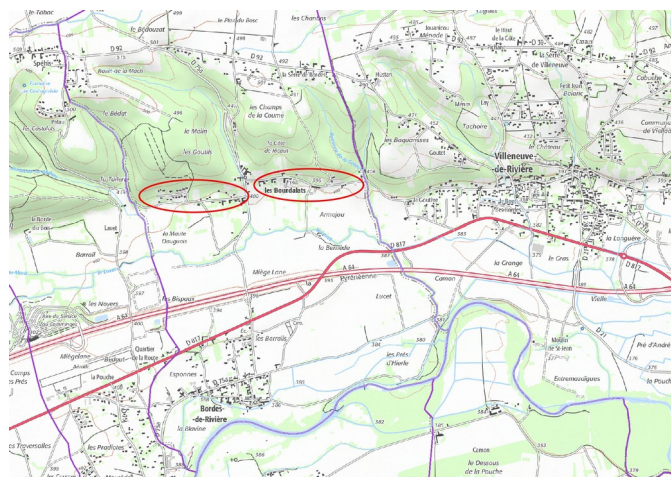
## B) L'aléa « mouvement de terrain »

Pour le risque mouvement de terrain, la connaissance actuelle repose sur les deux atlas mouvement de terrain, élaborés par le BRGM en 2006 et par le CETE en 2010.

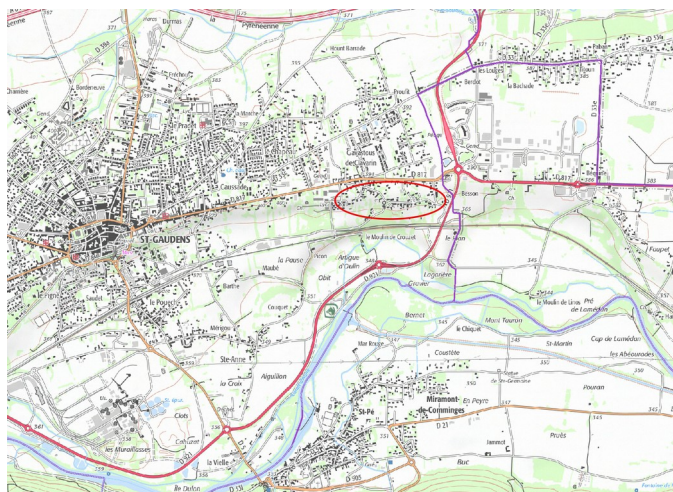
Concernant les mouvements de terrain, deux types seront étudiés :

- érosion de berges : cet aléa sera étudié le long de la Garonne et du Ger. Suite aux récentes crues de 2013, quatre habitations ont été exposées directement au risque d'effondrement de la berge de la Garonne sur la commune de Pointis-de-Rivière.

- glissement de terrain : une première phase de connaissance du territoire a mis en évidence l'existence de deux secteurs sur lesquels des glissements de terrain ont pu se produire par le passé. Il s'agit du secteur des Bourdalats à Bordes de Rivière, et des Gavastous à Saint-Gaudens.



Bordes-de-Rivière: les Bourdalats



Saint-Gaudens: les Gavastous

## C) Enjeux environnementaux sur le territoire

- Recensement des zonages environnementaux potentiellement concernés

|                   |     |                          |
|-------------------|-----|--------------------------|
| ZNIEFF            | OUI | Voir cartographie annexe |
| Natura 2000       | OUI | Voir cartographie annexe |
| Parcs et réserves | NON |                          |

- Eau

|                                                 |     |                          |
|-------------------------------------------------|-----|--------------------------|
| Zone de captage AEP                             | OUI | Voir cartographie annexe |
| SAGE                                            | OUI | Voir cartographie annexe |
| Territoires à forts enjeux écologiques du SDAGE | OUI | Voir cartographie annexe |

Des zonages d'inventaire et de protection existent sur le secteur d'étude.

Des ZNIEFF de type 1 sont notamment présentes au sud de Gourdan-Polignan, de Miramont-de-Comminges, au nord de Saint-Gaudens le long du Jô et de ses affluents (voir zooms en annexe).

Deux zones spéciales de conservation se trouvent sur le territoire étudié :

- une le long de la Garonne et de ses méandres ;
- une au sud de la commune de Gourdan-Polignan, sur le secteur également intégré par une ZNIEFF.

L'ensemble du territoire fait partie du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Vallée de la Garonne. Concernant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), l'objectif de qualité à atteindre pour l'ensemble des cours d'eau étudié est défini comme Bon.

### **3) Description des principales incidences attendues sur l'environnement et la santé humaine des mesures susceptibles d'être mises en œuvre dans le PPRN**

Les PPRN ne constituent pas un programme de travaux mais arrêtent des prescriptions qui permettent de réduire la vulnérabilité d'un territoire et de préserver les zones naturelles. En aucun cas ne seront prescrites des mesures structurelles (de ralentissement dynamique par exemple). Les prescriptions sont relatives à l'entretien des ouvrages existants et des cours d'eau, à la gestion de crise (PCS, information préventive, plans d'évacuation ERP), aux établissements et équipements sensibles.

#### **Les principes généraux de prévention, issus du PGRI Adour-Garonne:**

- en zone naturelle ou agricole: préserver les zones d'expansion de crues afin de ne pas aggraver le risque, dans une logique de solidarité amont-aval,
- en zone urbaine : moduler les règles d'urbanisme, de construction et d'aménagement en fonction du degré d'aléa (faible, moyen, fort) auquel sont soumis les projets. Il interdit ainsi dans les zones à aléa fort toute construction nouvelle, mais autorise les projets sous certaines conditions dans les zones d'aléas faible et moyen.
- pour toutes les zones : préciser également les mesures applicables à l'existant.

#### **Effets potentiels sur l'étalement urbain :**

Les PPRN n'ont pas vocation à geler l'urbanisation des communes de leurs périmètres mais permettent au moyen de prescriptions d'accompagner les mutations urbaines en garantissant leur prise en compte au regard du risque inondation. Ils visent à réduire les impacts négatifs des inondations sur la population les biens, l'environnement, l'économie. Ils contribuent à améliorer la résilience du territoire.

Les zones d'expansion des crues et les zones les plus dangereuses sont préservées de l'urbanisation future par le PPRN. La protection de ces espaces peut entraîner à terme un report de l'urbanisation.

### **Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment, STEP, ICPE, zones de Stockage...) :**

Les PPRN n'ont pas d'impact négatif sur la pollution des eaux, plutôt des effets positifs. En effet, les prescriptions peuvent notamment encadrer les modalités de stockage des produits polluants et d'ancrage des citernes dans les zones inondables.

### **Effets potentiels sur les secteurs protégés**

Après étude des PLU des communes concernées il apparaît que l'urbanisation y est restreinte, du fait de la présence de zones A et N. (cf. cartes PLU et périmètres des ZNIEFF)

De part son zonage réglementaire, le PPRN aura vocation à limiter fortement l'urbanisation future à proximité du linéaire des cours d'eau concernés. Ceci aura donc un effet bénéfique sur les secteurs déjà ciblés pour la protection de l'environnement.

## **4) Conclusion**

Le PPRN, en limitant ou interdisant l'urbanisation, préserve les zones protégées au titre du code de l'environnement situées dans son périmètre. Toutefois, il n'a pas vocation à réglementer l'occupation et l'utilisation des sols du territoire communal en dehors de son périmètre, ce rôle appartenant aux PLU et cartes communales.

On remarque toutefois que sur les secteurs à fort enjeux écologiques, couvert par des ZNIEFF ou des zones Natura 2000, les communes ont déjà intégré ces périmètres de protection dans leurs documents d'urbanisme. En effet, ceux-ci étant déjà zonés A ou N, limitent fortement les possibilités d'aménagement.

De plus, les secteurs ouverts à l'urbanisation (zones AU) ne sont pas situés dans les zones impactées par la CIZI. Il n'y a donc pas de report de l'urbanisation à prévoir avec l'instauration de ce PPRN.



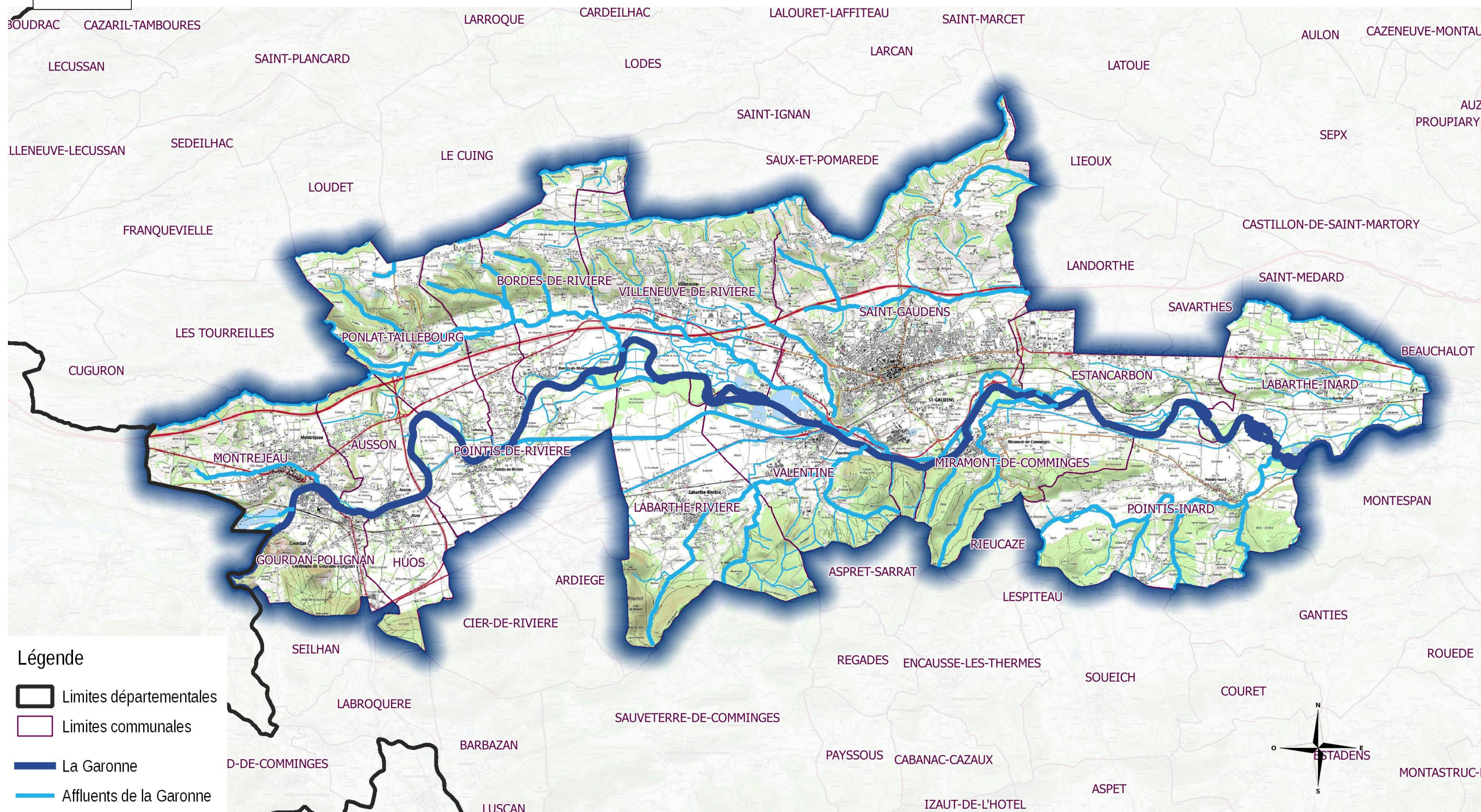
PRÉFET DE LA  
HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires  
de la Haute-Garonne

Cité administrative Bât. A  
2 Bd Armand Duportal BP 70 001  
31074 Toulouse Cedex 9

# PPRN de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne

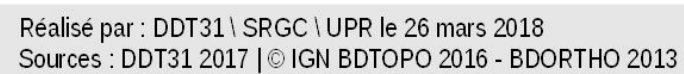
## Périmètre d'étude



Réalisé par : DDT31 \ SRGC \ UPR le 3 sept. 2018  
Sources : DDT31 2018 | © IGN BDTOPO 2016 - BDORTHO 2013

0 5 Km

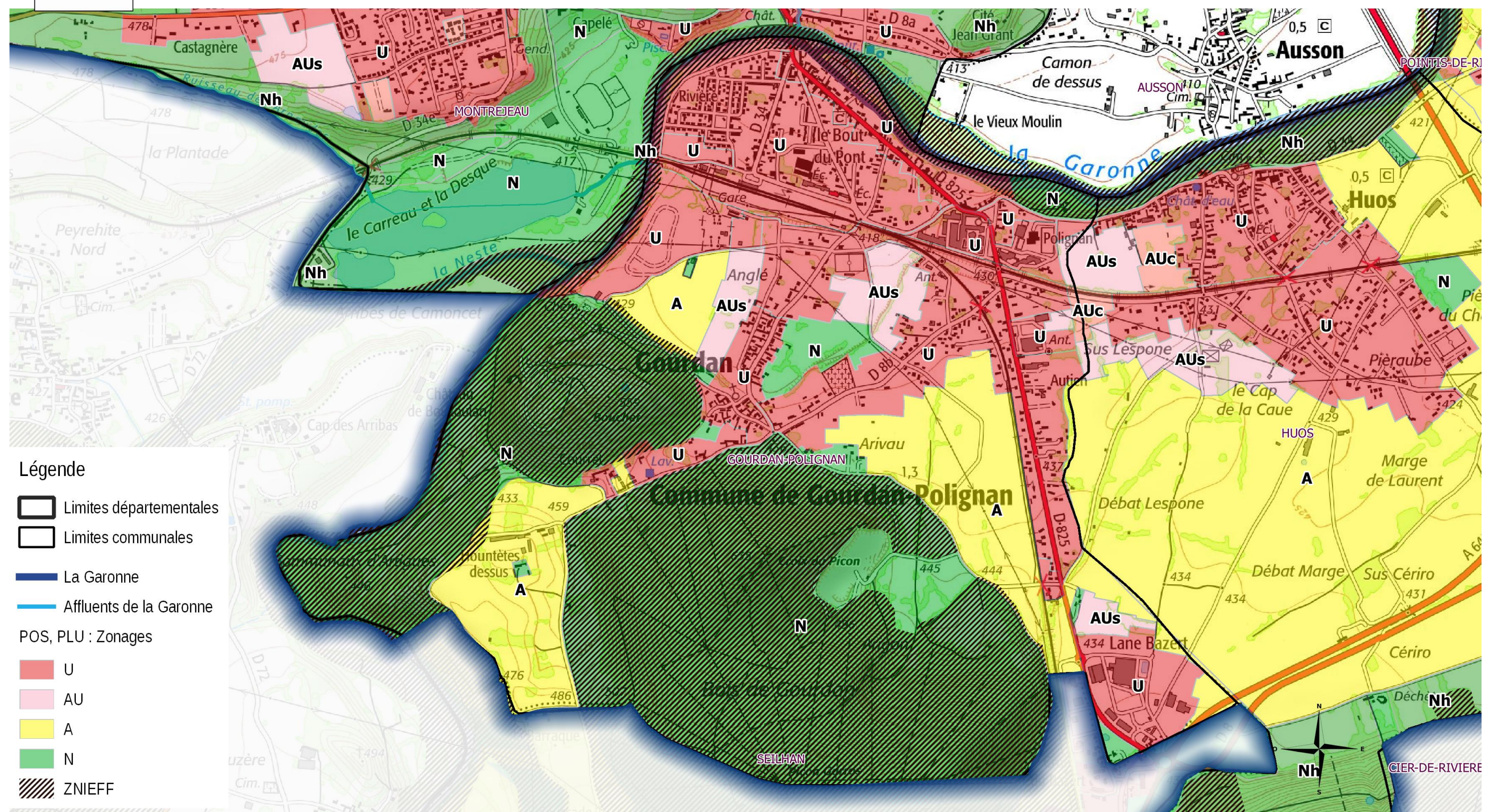






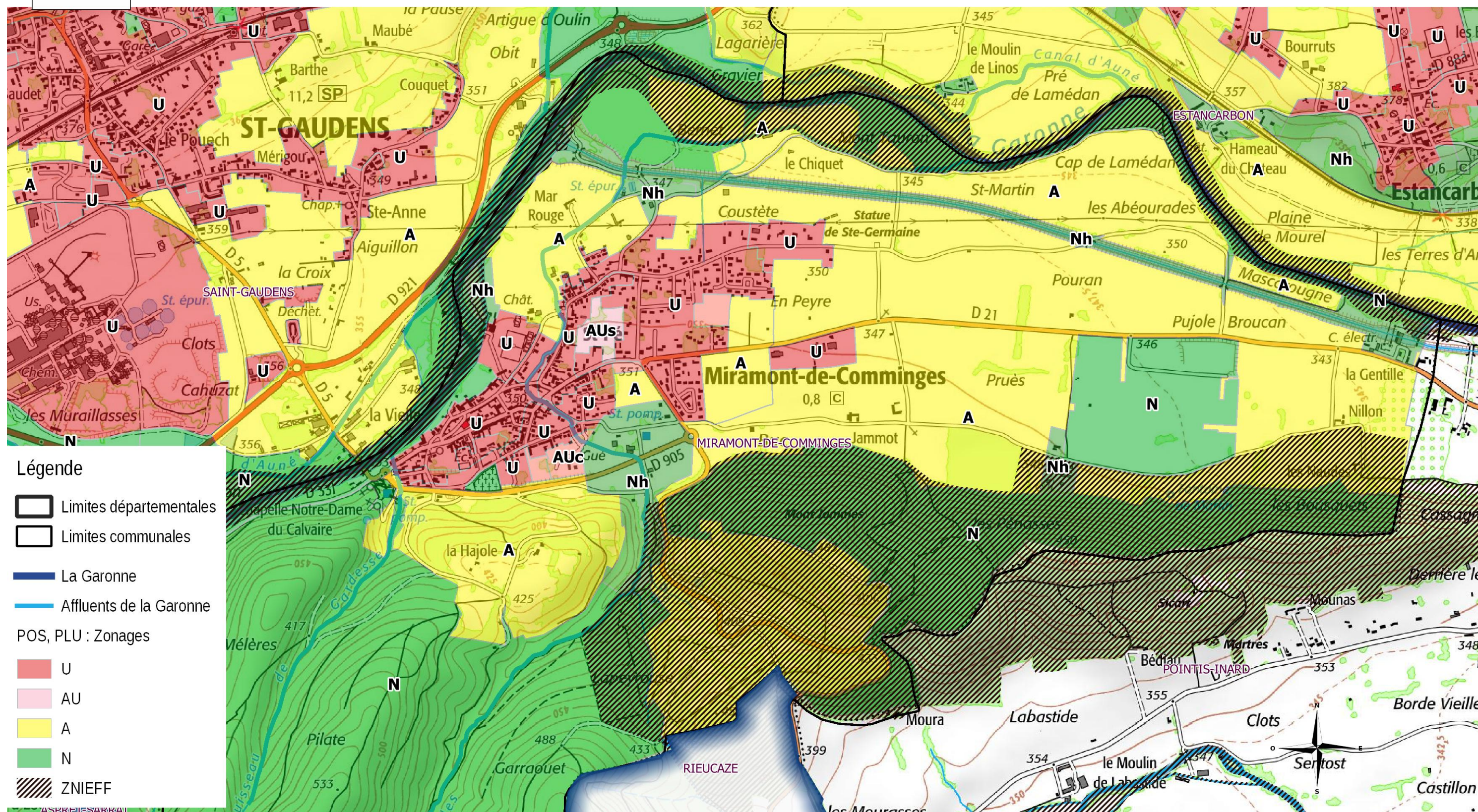
# PPRN de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne

## PLU et périmètres des ZNIEFF





# PPRN de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne PLU et périmètres des ZNIEFF





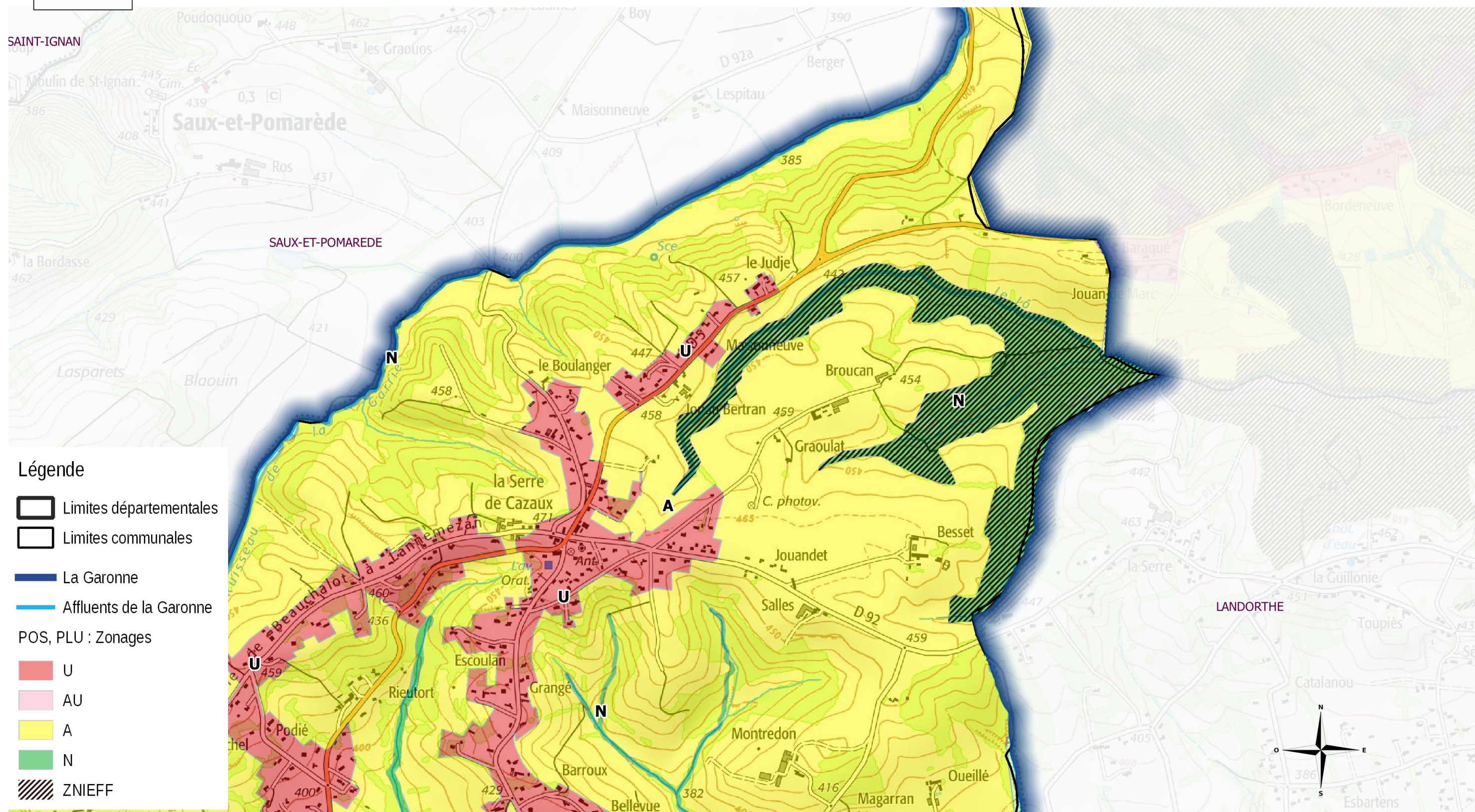


PRÉFET DE LA  
HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires  
de la Haute-Garonne

Cité administrative Bât. A  
2 Bd Armand Duportal BP 70 001  
31074 Toulouse Cedex 9

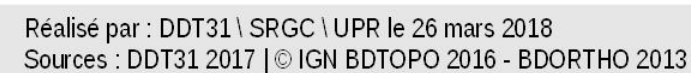
# PPRN de la Garonne Saint-Gaudinoise moyenne PLU et périmètres des ZNIEFF



Réalisé par : DDT31 \ SRGC \ UPR le 4 sept. 2018  
Sources : DDT31 2018 | © IGN BDTOPO 2016 - BDORTHO 2013

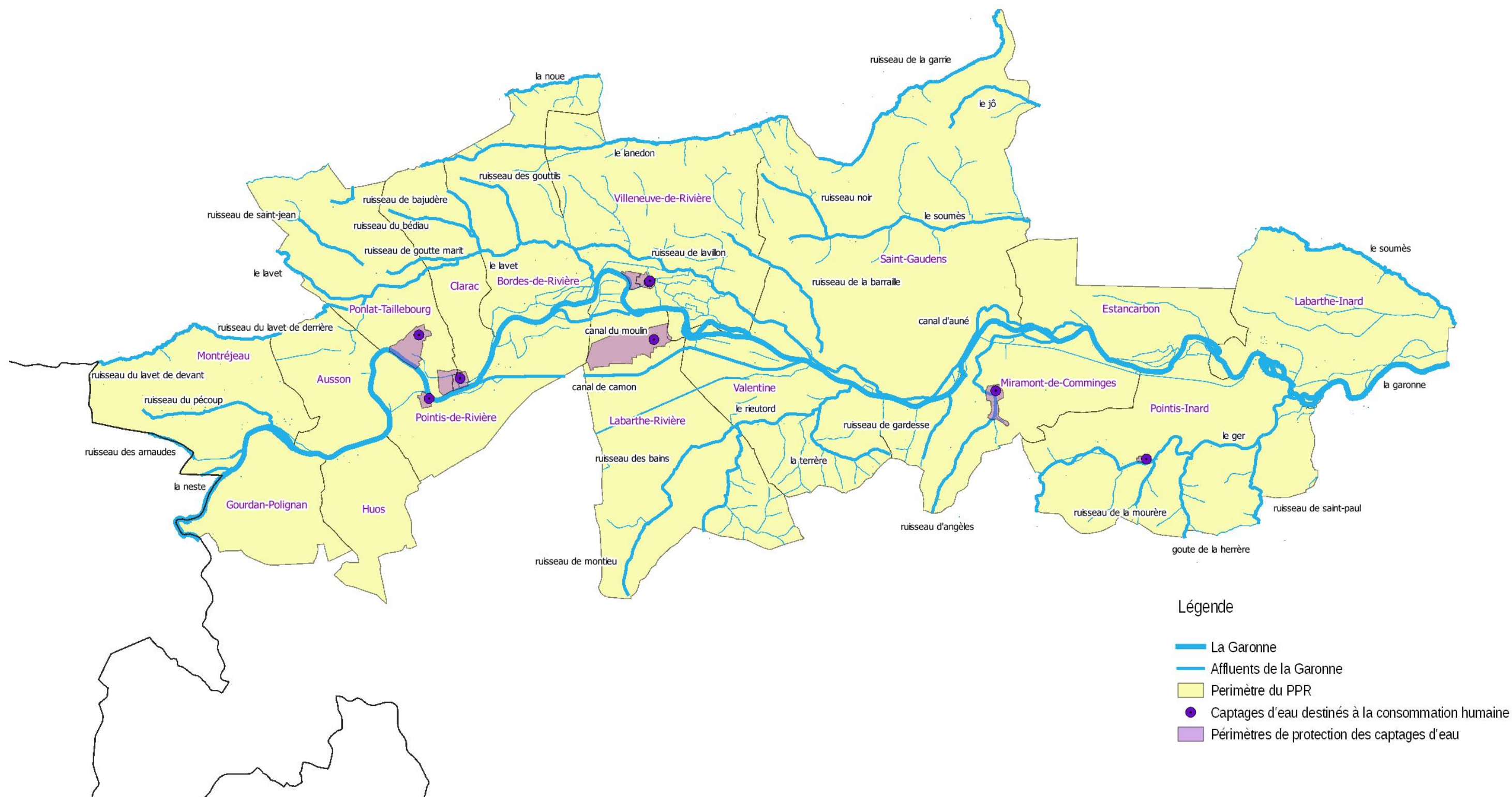
0 0.9 Km







# Zones de captage AEP



## Légende

- La Garonne
- Affluents de la Garonne
- Perimètre du PPR
- Captages d'eau destinés à la consommation humaine
- Périmètres de protection des captages d'eau



**Périmètre des SAGE**

**Légende**

- La Garonne
- Affluents de la Garonne
- Perimètre du PPR
- Périmètre des SAGE
- Neste-Ourse
- Vallée de la Garonne

0 7 Km



## Territoires à fort enjeux écologiques du SDAGE

